

ARRÊTÉ N° 2026 103 015

Le Maire de la Commune de CHICHILIANNE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 12/05/2026 de M SERVIZET pour l'entreprise SARL *BAT MONT AIGUILLE*

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 18/05/2026 au 30/06/2026 rue des Sabotiers.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de la *SARL BAT MONT AIGUILLE*, domiciliée 145 Zone Artisanale de la, Croizette, 38930 Clelles, un dépôt de matériaux sera autorisé sur le bord de la chaussée rue des Sabotiers du 18/05/2026 au 30/06/2026.

ARTICLE 2

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Chichilianne, le 12/05/2026

Le Maire,

Sylvie DRULHON

